

Jean LAUNAY

FIGEAC, le 21 septembre 2009

Député du Lot
Maire de Bretenoux

N.REF/JL.SV.2009.09.434

Madame, Monsieur,

Vous m'avez récemment interpellé sur la question des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP) ; je vous en remercie.

Le Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, dont je fais partie, a voté pour la loi sur l'eau et les milieux aquatiques en 2006, ainsi que pour la loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement en 2009.

A chaque fois, nous avons soutenu la disposition relative aux PNPP, tant il nous semble essentiel d'orienter les politiques de lutte phytosanitaires vers des méthodes plus respectueuses de l'environnement.

La séparation des pouvoirs conduit au fait qu'il appartient désormais au pouvoir réglementaire de traduire la volonté du législateur en promulguant les textes réglementaires adéquats.

Pour l'instant, nous notons que le Gouvernement a choisi une voie étroite pour la reconnaissance des PNPP et l'accès de ces produits à une autorisation de mise sur le marché.

De fait, la vente de ces produits reste soumise à une autorisation complexe et coûteuse.

Nous défendons une simplification de ces autorisations. Mais celle-ci ne doit en aucun cas négliger les tests nécessaires pour la santé humaine et l'environnement.

Le fait que ces produits de lutte phytosanitaire soit « peu préoccupants » ne signifie pas qu'ils ne posent aucun problème.

.../...

Leur commerce doit donc rester contrôlé. Vous comprendrez aisément qu'il ne saurait être socialement question de diminuer la vigilance sanitaire au prétexte qu'une préparation naturelle serait moins nocive qu'une préparation strictement chimique.

Aussi ; nous pensons que les PNPP ne peuvent être mises sur le marché sans aucune procédure, notamment en raison des principes actifs qu'elles comportent.

Elles doivent être clairement définies bien que nous devions les encourager encouragées, elles doivent être rigoureusement contrôlées.

Dans le cadre du projet de loi dit Grenelle II, il appartient pour l'instant aux sénateurs d'agir pour redire au Gouvernement le sens des votes du Parlement depuis 2006 sur cette question.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean LAUNAY